



Comité de Rivière du 12 mai 2021

RELEVÉ DES ECHANGES

Lieu : SMAVD

Date : 12 mai 2021

Présents

MEMBRES DU COMITE DE RIVIERE

- Fabienne GUYOT (Chargée de mission à la chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence)
- Anthony MUSCAT (Chambre d'agriculture du Vaucluse)
- Claudine TREZZY (Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône)
- Claire FLOURY (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)
- Delphine RUIZ (Responsable technique de l'ARFPPMA PACA)
- Bernard CHABALIER (Adjoint à la mairie du Puy Sainte Réparate)
- Elisabeth CLAUZIER (Maire de Remollon)
- Laurent MARTIN (DDT05)
- Olivier NALBONE (Conseil Régional PACA)
- Claude GALLIN-MARTEL (FDAAPPMA 84)
- Camille SESTAC (FDAAPPMA 84)
- Margaux KNISPEL (Métropole AMP)
- Benoît DUFAY (Mairie de Caumont)
- Sarah LASNE (chef de projet hydraulique à la ville d'Avignon)
- Lucie DA SILVA (stagiaire au Grand Avignon)
- Gilles BRIERE (Conseil départemental du Vaucluse)
- Christian MOUNIER (Président de la commission agriculture, eau, environnement au CD84)
- Jean-Louis ROBERT (Maire de Villelaure, COTELUB)
- Philippe GINOUX (Maire de Sénas)
- André SERRI (élu de la chambre d'Agriculture du Vaucluse)
- Hélène GENTE (Maire de Mallemort)
- Christel SAVELLI (Fédération régionale de chasse PACA)
- Isabelle PORTEFAIX (Adjointe au Grand Avignon)
- Béatrice MARTI (Grand Avignon)
- Thomas GIRARD (Chargé de mission à la LPO PACA)
- Joël BONNAFFOUX (Président de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance)
- Xavier DUFOUR (Elu à la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône)
- Claude BAURY (Chef de service à la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône)
- Isabelle CHOUQUET (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)
- Gilles MEGIS (Vice-Président de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon)
- Paolo BERNINI (FDPPMA 13)
- Philippe DEL CAMPO (LPO PACA)
- Guillaume LEBARON (Conseil Départemental des Hautes-Alpes)
- François PREVOST (Elu à la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure)
- Cécile REILHES (DDTM 13)

- Julie COLOMB (DREAL PACA)
- Julie MOSSERI (EDF)
- Ariane BEAUVILLAIN (EDF)

SMAVD

- Yves WIGT (Président)
- Christian DODDOLI (Directeur général)
- Bertrand JACOPIN (Directeur de la Direction Etude et Travaux)
- Philippe PICON (Directeur de la Direction Ressource en Eau et Environnement)
- Julien GOBERT (Directeur de la Direction Administrative Financière et Informatique)
- Véronique DESAGHER (Chef du service SAGE et Contrat de Rivière)
- Camille HOANG CONG (Chargé de mission Contrat de Rivière et Observatoire)

Excusés

- Olivier COULON (ARS PACA)
- Claude D'HARCOURT (ARS PACA)
- Marie-Pascale HECTOR (ARKEMA)
- Patricia GRANET-BRUNELLO (Présidente de la communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération)
- Corinne CHABAUD (Présidente de la communauté d'agglomération Terre de Provence)
- Laurent DUMONT (Directeur de la communauté d'agglomération Terre de Provence)
- Ronan MARIE (Chargé de mission à la communauté de communes Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon)
- Daniel BOREL (Maire de Tallard)
- Claude CHEILAN (Maire de Vinon-sur-Verdon)
- Jacques BRES (élu au CD04)
- Jean-Maurice VALET (Chef de service au CD04)
- Didier REAULT (Elu au CD13)
- Marc GIRAUD (Président du CD83)
- Dominique BEAUDOU (Chargée de mission à l'OFB PACA)
- Cédric PROUST (PNR Luberon)

Liste de Diffusion

- L'ensemble des membres du Comité de Rivière

Objet de la réunion

- *Echanger sur le bilan du Contrat de Rivière du Val de Durance (CRVD1) et sur les perspectives d'un nouveau contrat*
- *Présenter la démarche de construction du nouveau Contrat de Rivière*
-

Ordre du jour

- o Les enseignements du premier Contrat de Rivière
- o Les perspectives d'un nouveau contrat
- o La présentation de la démarche de Contrat de Rivière 2 : calendrier et proposition d'actualisation de la composition du Comité

Les avancées du Contrat de Rivière du Val de Durance 2008-2020

- ❖ Accueil des participants et discours d'introduction par le Président du SMAVD : Yves WIGT.
- ❖ Présentation par le SMAVD du bilan du Contrat de Rivière du Val de Durance qui a représenté **155 millions d'euros** dépensés sur plus de **200 actions** entre **2008 et 2020** par une **quarantaine de maîtres d'ouvrage** pour un **taux de réalisation financier global de 88%**.
Un bilan technico financier a été transmis aux membres du Comité Rivière en amont de la présente réunion.

Questions et échanges sur ces présentations :

Intervention de Philippe GINOUX (président du SICAS, membre de la Commission Exécutive de la Durance (CED), élu de la Métropole, Maire de Sénas) : M Ginoux indique qu'il sera indispensable d'intégrer l'hydraulique agricole dans le prochain Contrat de Rivière. Il exprime une vive inquiétude du monde agricole par rapport au besoin de restructuration des canaux. Il évoque le protocole d'accord en cours de signature entre la CED et EDF ainsi que la nécessité de rechercher des solutions équilibrées pour les acteurs de l'irrigation agricole.

Réponse et compléments apportés par l'Agence de l'Eau : Claire FLOURY précise que la politique d'appui de l'Agence de l'Eau aux canaux se poursuit dans le cadre des contrats de canaux. Les financements de l'Agence sont mobilisés sur ce sujet. Beaucoup de financements ont déjà eu lieu en ce sens dans le Vaucluse et une réflexion spécifique peut être menée dans les Bouches du Rhône.

En ce qui concerne la démarche engagée, l'Agence est tout à fait favorable à la construction d'un nouveau Contrat de Rivière dans la continuité de la direction prise par le premier contrat. D'importants financements ont été mobilisés en faveur de la qualité de l'eau dans le premier contrat. Aujourd'hui la priorité devra être portée sur la restauration morphologique et la biodiversité. Elle souligne notamment qu'un retour à une rivière en tresse fonctionnelle, sera à la fois favorable pour les espèces mais aussi pour les problématiques d'inondation.

Intervention de la Région : Olivier Nalbone souligne que pour le volet qualité, il serait intéressant de pouvoir analyser les bienfaits apportés par l'amélioration des systèmes d'assainissement sur la qualité de l'eau.

Réponse : un suivi global est fait sur la Durance par le biais d'une dizaine de stations. Si les résultats témoignent globalement d'une bonne qualité de la ressource, les suivis ne permettent par une approche aussi fine. Des données précises sont disponibles en sortie des stations

d'épuration. Des éléments de réponses complémentaires sont peut-être mobilisables dans le cadre des campagnes SESAMA (mise en place de campagnes spécifiques de suivi de l'efficacité de STEP sur la rivière) portées par l'ARBE il y a quelques années.

Réponse du Président du SMAVD à l'intervention de M. GINOUX : M. WIGT indique que dans le cadre du dispositif « prohydra » de la Région des démarches seront faites en faveur du financement de la réhabilitation des canaux grâce au plan de relance de la région. Il y veillera par le biais de la commission patrimoine hydraulique agricole dont il a pris la présidence.

Olivier Nalbone confirme que la Région peut accompagner les structures de gestion des canaux mais que le financement de la sécurisation des canaux hydrauliques est limité par les règles européennes en vigueur qui se basent sur les économies d'eau générées.

Réponse d'EDF à M. GINOUX : Ariane BEAUVILLAIN précise que des négociations sont en cours. Mais elle rappelle également qu'EDF doit veiller à une égalité des usages notamment dans le cadre d'une raréfaction de la ressource. En ce qui concerne l'usage agricole, EDF fournit un accompagnement dans les cas de dépassement de la réserve agricole en parallèle de l'accompagnement déjà apporté via le Compte Epargne Volume (CEV).

La présentation du bilan du Contrat de Rivière se poursuit avec le témoignage d'EDF qui a porté et financé un grand nombre d'actions (cf. powerpoint joint en annexe) : Ariane BEAUVILLAIN rappelle qu'EDF a porté un certain nombre d'actions dans le contrat de rivière et remercie le SMAVD d'en avoir été le chef d'orchestre.

Parmi ces actions sont notamment évoquées : la gestion du débit réservé, la lutte contre les espèces invasives, les études portées sur l'Apron et la réalisation d'une passe à poissons à Salignac, les suivis écologiques en lien avec la hausse des débits réservés.

Julie MOSSERI (EDF) complète avec les actions portées sur le transport solide : chasse de décolmatage, transparence des barrages, piège à graviers du Buëch...

Cette partie consacrée aux témoignages d'acteurs du Contrat de Rivière se poursuit avec une intervention de Gilles MEGIS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon : il présente deux réalisations du Contrat de Rivière, la digue de Manosque restructurée pour assurer la protection de la zone industrielle (travaux pour 3 millions d'euros) et la digue des Buissonnades réhabilitée pour éviter la capture du plan d'eau. Ces ouvrages font aujourd'hui l'objet d'une convention de délégation au SMAVD.

Intervention de Christian MOUNIER (maire de Cheval-Blanc) : il indique qu'aujourd'hui EDF a des obligations de réalimenter les nappes par des bassins de réalimentation. Dans les faits ces bassins ne fonctionnent pas tous aujourd'hui et sont peu fonctionnels du fait de leur enlèvement. Il suggère qu'à la place EDF puisse financer les ASA qui accompagneraient elles-mêmes les agriculteurs vers une irrigation gravitaire qui in fine alimente aussi la nappe.

Réponse de Christian DODDOLI (SMAVD) qui indique qu'il est en effet intéressant d'interroger l'efficacité de ces dispositifs de recharge afin de pouvoir trouver des pistes d'amélioration dans le cadre du prochain contrat.

Ariane BEAUVILLAIN (EDF) complète en indiquant être tout à fait favorable et intéressée par ces réflexions pour déterminer les méthodes les plus efficaces. Le Contrat de Rivière sera un excellent moyen pour se poser ces questions.

Remarque de Philippe GINOUX (président du SICAS, représentant de la Commission Exécutive de la Durance (CED) et de la Métropole) qui informe que les ASA ont des projets d'équipements hydro-électriques sur les canaux.

Julie COLOMB (DREAL) revient sur la question des bassins de réalimentation et précise qu'elle va porter le sujet auprès des services concession de la DREAL.

Le Conseil régional exprime son soutien envers la démarche du SMAVD de construire un nouveau Contrat de Rivière.

Les perspectives d'un nouveau contrat

- ❖ Présentation du SMAVD concernant les efforts à poursuivre dans la continuité du Contrat de Rivière 1, l'émergence d'enjeux nouveaux et les questions relatives au délai et au périmètre du futur contrat.

Le planning de construction du contrat de rivière vise une signature de ce contrat début 2023, en cohérence avec la démarche PAPI complet. Le périmètre de ce second contrat de rivière pourrait intégrer non seulement l'axe durance de Serre Ponçon à Avignon mais aussi des actions sur les cours d'eau affluents accompagnés par le SMAVD dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (cf diaporama en pièce jointe)

Questions et échanges sur cette deuxième partie concernant les perspectives :

Intervention de l'Agence de l'Eau sur la question du périmètre : Claire FLOURY indique être favorable à l'élargissement du périmètre aux territoires orphelins mais que cette extension doit aller au-delà des seuls territoires qui sollicitent directement le SMAVD. Il serait notamment intéressant d'identifier l'ensemble des bassins versants pertinents à intégrer.

François PREVOST (Communauté de Communes du Pays de Forcalquier) insiste sur la nécessité pour des petites collectivités d'être appuyées par le SMAVD et qu'il est indispensable d'intégrer les rivières orphelines dans le prochain contrat.

En ce qui concerne l'enjeu pollution, il rappelle qu'il faudra poursuivre les efforts déjà menés et de réintégrer les actions qui n'ont pas abouties dans le premier contrat. Des pollutions persistent notamment à l'aval d'ARKEMA.

Réponse : il faudra en effet poursuivre la démarche portée sur la question de la gestion des pollutions industrielles. Par rapport au site d'ARKEMA une barrière hydraulique a déjà été mise en place mais qui pourrait être renforcée. Par ailleurs il existait un COPIL Moyenne Durance spécifique qui ne se réunit plus. La gestion de cette pollution et l'animation des échanges sur ce sujet est une compétence de l'Etat qui dépasse le SMAVD. Mais il serait en effet souhaitable que ces démarches soient réactivées pour le prochain contrat.

En ce qui concerne la question du périmètre, les affluents pourront être intégrés si cela ne ralentit pas le démarrage du Contrat de Rivière 2 prévu en 2023 en même temps que le PAPI complet, qui constituera le volet prévention des crues de ce dernier. Ainsi seuls les projets matures seront intégrés pour 2023. Pour les autres, leur ajout pourra être envisagé à mi-parcours en 2026. D'autres outils de programmation peuvent aussi être mobilisés pour les affluents.

Intervention de l'association régionale de pêche : Delphine RUIZ exprime une forte attente pour la mise en œuvre d'un nouveau contrat et indique que la fédération de pêche souhaiterait que la restauration hydro-morphologique et notamment la restauration écologique soient la priorité du prochain contrat. Il y aura aussi besoin de mener de nouvelles études sur la gestion quantitative de la ressource.

Enfin, elle aborde le sujet des multi usages de la rivière avec un enjeu d'accessibilité pour les pêcheurs, mais également le besoin d'être vigilant à l'égard des usages impactant sur la rivière et ses milieux (canoë, randonnée...).

Réponse : il est rappelé que le volet sur la morphologie de la rivière constitue bien le cœur de la stratégie déployée par le contrat de rivière et qui est poursuivie aujourd'hui. Les efforts portés sur la restauration écologique ont été nombreux et montrent de très bons résultats comme en témoigne par exemple le retour de la loutre en Durance depuis 2013.

Sur la question des usages, de nouveaux loisirs sont apparus et aujourd'hui il est fondamental que tous les usages puissent se concilier les uns avec les autres. Le SMAVD rappelle cependant que tous les bords de Durance ne devront pas être accessibles (notamment en ce qui concerne un accès voiture pour les usages de pêche) puisqu'ils existent aussi de nombreux sites à préserver.

Question du Conseil Départemental des Hautes Alpes : Guillaume LEBARON demande si les effets du changement climatique sont pris en compte dans le prochain contrat ?

Réponse : cette question rejoint celle de la définition des périmètres des différentes démarches. Le Contrat de Rivière concerne la rivière Durance et ses affluents. Le changement climatique relève davantage des démarches de bassin versant comme le SAGE et sa CLE qui l'intègre dans ses réflexions. Les démarches contrat et SAGE seront complémentaires.

Intervention de la Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Hautes Provence : Fabienne GUYOT indique que des démarches d'économie d'eau portées par les agriculteurs ne sont pas éligibles aujourd'hui. Elle demande si le Contrat de Rivière pourra les intégrer.

Elle demande également si des projets de gestion de l'engravement de confluences sont prévues car il existe une difficulté aujourd'hui pour jauger l'eau qui passe sous les graviers ce qui parfois provoque le déclenchement de plans sécheresse non justifiés.

Réponse : la gestion des confluences est en effet un sujet important à l'aval de Serre-Ponçon. Un diagnostic a déjà été fait dans le contrat de rivière, le SMAVD est conscient de cet enjeu très important sur le secteur de Moyenne Durance. Le SMAVD n'a pas la gestion du domaine public fluvial et ne peut intervenir directement. Le contrat de rivière pourra permettre de rouvrir les discussions sur ce sujet important.

L'Agence de l'Eau quant à elle précise que les secteurs où les projets de substitution ne sont pas éligibles à ses aides aujourd'hui (secteurs non identifiés comme déficitaires) ne pourront pas le devenir via le Contrat de Rivière.

Témoignage d'Hélène GENTE (maire de Mallemort) sur les usages émergents et la demande sociétale d'appropriation de la rivière (baignade, promenade...). Elle encourage notamment la mise en place d'une charte de bon usage et de bien vivre ensemble pour l'ensemble des usages pratiqués en bord de Durance.

Présentation de la démarche et préparation du Comité Rivière du 12 mai

- ❖ Présentation du SMAVD sur le calendrier prévisionnel de la démarche CRVD2
- ❖ Proposition d'actualisation de la composition du Comité Rivière

Questions et échanges sur cette sous-partie

La question d'une représentation des chasseurs au comité de Rivière par la fédération régionale ou par les fédérations départementales est posée

Réponse de la Fédération régionale de chasse : cette question sera abordée lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra fin mai ainsi qu'au prochain conseil d'administration en juillet. Une réponse sera apportée.

Intervention de Jean-Louis ROBERT (maire de Villelaure) : il faudra faire attention au nombre important de membres du Comité de Rivière. Il souligne l'importance de mettre en place une instance fonctionnelle.

Sur la question de la baignade, il suggère un renouvellement des panneaux d'information d'EDF sur les risques.

Réponse et complément apportés par EDF : les panneaux ne représentent qu'un moyen d'éducation aux risques. Ils sont régulièrement renouvelés sur tout l'axe durancien. Aujourd'hui des réflexions sont menées sur un dispositif global de prévention (panneaux, hydroguides, séminaires...).

Ariane BEAUVILLAIN précise également que l'on a besoin d'une gouvernance efficace et représentative des maîtres d'ouvrages des actions du prochain contrat.

Réponse :

La demande d'optimiser le nombre de représentant au comité rivière est entendue et fera l'objet d'une réflexion et d'une nouvelle proposition. Une discussion en comité syndical du SMAVD sera proposée sur cette question de la composition du Comité de Rivière.

Une représentation régionale de certaines instances pourra notamment être privilégiée à celle de chaque département.

Il est aussi précisé qu'une gouvernance locale sera aussi mise en œuvre par l'intermédiaire de réunions locales sur les projets menés.

Conclusion de ce premier Comité de Rivière.